



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Fédération
Syndicale
Unitaire

Rentrée scolaire 2021

UNE ÉCOLE À RECONSTRUIRE

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



www.fsu.fr



104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 30

CONTEXTE SANITAIRE, CONDITIONS DE RENTRÉE, PLAN D'URGENCE	5
ÉTAT DES LIEUX PREMIER ET SECOND DEGRÉS	9
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	15
ENSEIGNEMENT AGRICOLE	19
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	23
PROTECTION DE L'ENFANCE, JUSTICE DES MINEURS ET ÉQUIPES PLURI-PROFESSIONNELLES	27
LE GRENELLE DE L'ÉDUCATION	31
ÉVALUATION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES	35
FORMATION DES ENSEIGNANT-ES	39
RÉUSSIR L'INCLUSION	41
USAGES DU NUMÉRIQUE	45
CAMPAGNES DE LA FSU	49

Fédération
Syndicale
Unitaire

**Contexte sanitaire,
conditions de rentrée,
plan d'urgence**

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



De l'impréparation sur tous les plans

Après une période longue (de mars 2020 à juin 2021) marquée par l'impréparation des ministres quant aux conditions d'enseignement liées à la crise sanitaire, la rentrée 2021 est à nouveau très peu anticipée. Les effectifs très chargés dans les classes ne permettent aucune distanciation, pire la suppression de moyens dans le second degré va encore aggraver une situation déjà critique, notamment en lycée. Les annonces de F. Vidal (création de 14000 places à l'université) ne sont jamais étayées : dans quels locaux accueillir ces étudiant-es supplémentaires ? Avec quels enseignant-es ? Pour quel type d'enseignement (à distance ou en présence) ? Les ministres, jusqu'aux déclarations de Blanquer le 28 juillet, sont resté-es dans le déni de la crise sanitaire et n'ont anticipé en aucune manière une rentrée qui pourrait se faire, encore une fois, en mode dégradé. La circulaire de rentrée ne l'évoquait même pas... Fin juillet, 4 nouveaux protocoles ont été publiés, en fonction de la gravité de la circulation de l'épidémie : outre le fait qu'ils posent de nombreux problèmes (« éviction » d'élèves non vacciné-es, enseignement hybride en lycée...), ils ne proposent pas de réelles solutions pour maintenir l'ensemble des élèves à l'École. Précisons également que les indicateurs qui justifieront le passage d'un niveau à l'autre ne sont pas déterminés... Et la rentrée se fait sous le signe de l'impréparation au plan pédagogique, une fois encore.

La continuité pédagogique comme leurre

Les deux périodes d'enseignement à distance ont montré l'implication très forte des enseignant-es pour tenter de maintenir un lien scolaire avec élèves et familles. Pour autant, elles n'ont pas consacré la « continuité pédagogique » tant vantée, qui s'est révélée un leurre. Les inégalités scolaires se sont au contraire creusées : la fracture numérique, l'absence d'accompagnement, le manque de cadre de travail et d'interactions au sein du groupe se sont révélés des obstacles insurmontables pour la plupart des élèves et notamment celles et ceux issu-es des milieux populaires. Or, pour cette rentrée, rien n'est prévu pour rendre l'enseignement à distance efficace et accessible à toutes et tous : matériel informatique et formation aux outils numériques sont nécessaires pour les élèves comme pour les personnels. Les formations dans le 1er degré, par exemple, continuent d'être exclusivement centrées sur les « fondamentaux » chers au ministre, avec les plans français et maths... Les plateformes institutionnelles doivent aussi être adaptées pour éviter les dysfonctionnements constatés en avril dernier. Enfin, il est nécessaire de mener une réflexion sur l'usage de l'enseignement à distance : garantir le respect du temps de travail (droit à la déconnexion) et du temps d'étude (temps d'exposition aux écrans), adopter une réflexion pédagogique sur les contenus et les formats, y compris au sein des équipes. Cette réflexion n'a jamais été menée (aucun « retour d'expérience » n'a été organisé par l'institution !), et n'est toujours pas à l'ordre du jour.

La FSU s'est toujours prononcée en faveur de l'ouverture des lieux scolaires autant que faire se peut ; cependant, la rentrée dans un contexte sanitaire préoccupant devrait donner lieu à des aménagements indispensables au maintien de l'ouverture : aérateurs des lieux clos, filtration des espaces, effectifs allégés, stratégie de tests généralisée, vaste campagne de vaccination sur les lieux et le temps scolaire, pour les élèves comme pour les personnels. Les universités doivent accueillir les étudiant-es, et ne dispenser les cours en distanciel que de façon marginale, pour ne pas engendrer l'isolement et la détresse constatés par le passé dans la jeunesse.

« La FSU s'est toujours prononcée en faveur de l'ouverture des lieux scolaires autant que faire se peut »

Adopter des mesures d'urgence pour la jeunesse

Les derniers mois d'un enseignement en mode dégradé ont provoqué de nombreuses inégalités : carences, lacunes, difficultés d'apprentissage renforcées, pans entiers du programme non abordés (notamment en raison des demi-classes en lycée), périodes de décrochage (lors des confinements) qui ont pénalisé en premier lieu les enfants des classes populaires. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'adopter des mesures d'urgence pour la jeunesse : annulation des emplois supprimés à la rentrée, programmation de recrutements massifs pour permettre le travail en groupes et alléger les effectifs à tous les niveaux de classe, pour revenir sur des notions et consolider les acquis. Des moyens sont nécessaires pour renforcer l'encadrement et l'accompagnement des élèves, le suivi en équipes pluriprofessionnelles : Psy-EN, enseignant-es spécialisé-es (RASED), infirmier-es scolaires, assistantes et assistants sociaux doivent être présent-es dans les écoles et les établissements. Au regard de la crise sanitaire, il faut renforcer la prévention en termes de santé pour les personnels comme pour les élèves.

Se mobiliser pour le service public d'Éducation

Les conditions dégradées n'ont pas empêché les personnels d'assurer leurs missions de service public d'éducation avec professionnalisme, mais aussi au prix d'un grand épuisement professionnel. Les ministres de leur côté n'ont pas renoncé à leurs réformes contestées et ont ajouté encore à la pénibilité du travail : la réforme du bac, la LPR, les menaces sur l'éducation prioritaire ou encore celles sur la direction d'école ne sont que des exemples des agressions que subit la communauté éducative. Le Grenelle n'a rien arrangé, conditionnant de maigres gains salariaux à une évolution des missions et du métier qui ne sont pas acceptables. C'est pourquoi la FSU appelle les collègues à la grève le 23 septembre, pour faire entendre leur voix, faire échec aux réformes des ministres et reprendre la main sur leur métier.

« [...] la FSU appelle les collègues à la grève le 23 septembre, pour faire entendre leur voix, faire échec aux réformes des ministres et reprendre la main sur leur métier »

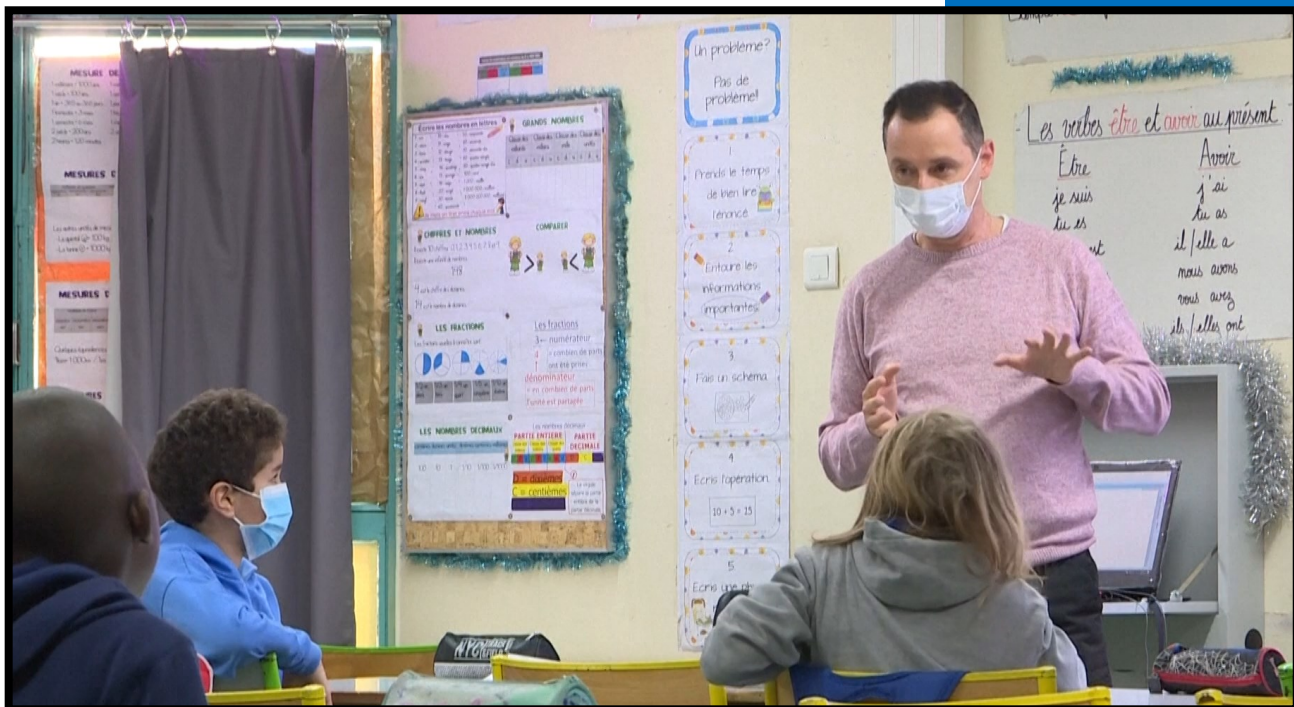




État des lieux de rentrée Premier et Second degrés

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



État des lieux de rentrée 1^{er} degré

Alors que le variant Delta se propage rapidement chez les plus jeunes, la rentrée n'est pas mieux organisée que la précédente : le protocole sanitaire à 4 niveaux n'est corrélé à aucun seuil épidémique ; sur le plan des moyens, l'équipement systématique en purificateurs d'air n'est pas encore organisé...

Mais cette rentrée est aussi marquée par l'absence de mesures concrètes pour traiter des conséquences scolaires de la crise sanitaire. Sur les 2489 postes créés, un nombre très faible est utilisé pour le remplacement (391) alors que le non remplacement a explosé, et 29 postes seulement pour le RASED, pourtant plus indispensable que jamais. 105 postes de « Plus de maîtres que de classes » sont encore supprimés, malgré les dynamiques pédagogiques qu'ils permettent... Ce sont les mesures ministérielles qui l'emportent, avec 930 postes consacrés aux dédoublements des Grandes Sections en Éducation prioritaire.

Pourtant, malgré les dédoublements en EP, et malgré la baisse du nombre d'élèves qui se poursuit (moins 56 202 élèves dans le primaire public en 2021), le nombre d'élèves par classe dans le 1^{er} degré est toujours largement supérieur à la moyenne européenne (22,2 contre 19,8 dans l'UE23¹ en 2020). En parallèle, le nombre d'élève handicapés scolarisés s'élève à 194 494 en 2019 (contre 96 396 en 2004) : huit élèves en situation de handicap sur 10 sont scolarisés en milieu ordinaire, que ce soit en « individuel » en classe ordinaire (70%) ou en « collectif » en ULIS (30%).

La France consacre entre 30 % et 40 % de moins que les pays qui investissent le plus en matière d'éducation, notamment pour ces deux raisons majeures : d'une part, les professeurs des écoles ont un niveau de rémunération parmi les plus faibles des pays de l'OCDE, d'autre part, ils ont en charge bien plus d'élèves. Ces difficultés expliquent le déficit d'attractivité du métier enseignant.

L'absence de mesures volontaristes dans ce contexte de crise sanitaire où les inégalités se sont aggravées, laisse craindre des effets durables dans la scolarité des élèves. Dans le cadre d'un plan d'urgence, la FSU revendique un allègement des effectifs dans toutes les classes, le renforcement des RASED, le redéploiement du dispositif plus de maîtres que de classes et des moyens pour la formation.

Éducation prioritaire

L'année scolaire 2021-2022 est celle de tous les dangers pour l'Éducation prioritaire.

REP

Sous couvert de prise en compte du rural ou des écoles orphelines, l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA) est porteuse d'une remise en cause radicale de l'Éducation Prioritaire. D'abord, parce que les critères sociaux sont noyés dans d'autres critères comme celui de l'isolement géographique. « Plus de question sociale donc, plus d'objectif de mixité sociale et de démocratisation » : le chercheur Jean-Yves Rochex explique que l'attention

« [...] la FSU revendique un allègement des effectifs dans toutes les classes, le renforcement des RASED, le redéploiement du dispositif plus de maîtres que de classes et des moyens pour la formation »

¹ UE23: Dénomination des 23 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE selon Regards sur l'éducation, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède. Réf. : Note d'information, n° 19.42. © DEPP

« Des critères variables selon les académies sonnent le glas d'une politique décidée nationalement [...] »

portée non plus à la question sociale, mais à la « diversité des territoires », permet de renoncer sans le dire à la lutte contre les inégalités. Ensuite parce que l'attribution de moyens passe par une contractualisation collège par collège et école par école, dans les trois académies expérimentatrices des CLA (Aix Marseille, Nantes et Lille) à cette rentrée 2021. Des critères variables selon les académies sonnent le glas d'une politique décidée nationalement, et donc la fin de l'éducation prioritaire en tant que priorité politique accordée aux établissements et écoles cumulant toutes les inégalités.

C'est à partir de cette expérimentation que la méthode d'attribution de moyens sur projets pourrait être généralisée dès la rentrée 2022, à des collèges et écoles « REP » et/ou hors éducation prioritaire sélectionnés. Le saupoudrage et la différence de nature des moyens alloués (mesures RH, passage accéléré à la « hors classe », décharge de direction, Indemnités de Missions Particulières, crédits pédagogiques...) rendent pourtant difficile l'évaluation et en font difficilement une base généralisable.

REP+

« Par leur biais, le gouvernement renforce le pilotage du système par les collectivités territoriales au détriment du cadre national »

Pour les REP+, le credo du ministère se porte sur les Cités Éducatives. Après 80 cités éducatives à la rentrée 2019 et 46 en 2020, le ministère accélère leur développement avec un objectif de 200 pour 2022. Par leur biais, le gouvernement renforce le pilotage du système par les collectivités territoriales au détriment du cadre national.

Pour cette rentrée, le ministre a également modifié les règles d'attribution de l'indemnité REP+, introduisant une part variable liée là aussi à la réalisation d'objectifs par les équipes.

Rentrée second degré

Après deux années sous Covid, le ministère de l'Éducation nationale refuse toujours de prendre les mesures qui s'imposent pour mieux accompagner les élèves dans les classes : il faudrait pourtant réduire les effectifs, financer des demi-groupes, suspendre en lycée professionnel les dispositifs pédagogiques (Co intervention, chef d'œuvre ou module d'insertion professionnelle en terminale) pour regagner du temps d'enseignement et repenser les programmes en collège comme au lycée pour mieux revenir sur des apprentissages mal maîtrisés. Une exception est faite en Terminale générale et technologique où plusieurs enseignements de spécialité ont depuis cet été un nouveau programme limitatif pour le bac mais avec des épreuves qui, hélas, restent maintenues en mars en cohérence avec les mécaniques de tri des élèves dans Parcoursup.



² source DEPP, note d'Information, n° 21.16

³ source DEPP note d'Information n° 20.22

Le budget de l'Éducation nationale prévoit encore 1 883 suppressions d'emplois pour 36 499 élèves en plus en cette rentrée² : 10 867 dans les collèges, 19 851 dans les lycées généraux et technologiques, 5 781 dans les lycées professionnels. Il n'y a eu par ailleurs aucune création de poste de CPE, de personnels de santé, administratifs, de psychologues, d'assistantes et assistants sociaux!

« Il est urgent d'engager un plan de recrutement sur le long terme passant par de réels pré-recrutements et une revalorisation salariale des métiers, pour les rendre attractifs »

Depuis l'élection de E. Macron en 2017, 7 490 emplois ont été supprimés dans le second degré alors que les effectifs ont augmenté de 63 662 élèves. Pour revenir au taux d'encadrement de 2017, il manque 15 054 emplois de personnels d'éducation et d'enseignement dans le second degré public (50 132 emplois pour retrouver celui de 2006). La hausse démographique se poursuivra en 2022 (+ 22 860) et 2023 (+ 7595). Il est urgent d'engager un plan de recrutement sur le long terme passant par de réels pré-recrutements et une revalorisation salariale des métiers, pour les rendre attractifs.

Pour cette rentrée, aucune amélioration des conditions d'enseignement ne sera donc possible dans les établissements et les dégradations vont se poursuivre : heures supplémentaires imposées dans les services des personnels (en collège 34 % des enseignants éligibles font au moins 2 HSA contre 30 % en 2018³), réductions de l'offre de formation et des options, hausse du nombre d'élèves par classe, concurrence entre disciplines pour les demi-groupes, école inclusive sans moyen...

En collège

Pour le ministère, les inégalités scolaires ne peuvent être résolues qu'en-dehors de la classe. Son action se porte donc sur le seul renforcement de Devoirs faits, voire des e-devoirs faits. Ce dispositif perd son caractère facultatif pour les élèves de Sixième signalés-es comme en difficulté. La FSU demande des moyens pour que les classes puissent être régulièrement dédoublées afin de remédier aux difficultés scolaires des élèves au sein des classes actuellement surchargées. La crise sanitaire a montré l'intérêt de notre demande de classe limitée à 24 élèves (20 en Éducation prioritaire) ce qui permettrait d'accueillir des demi-classes et de réduire les dispositifs à distance en cas d'application d'un protocole sanitaire strict.

« La crise sanitaire a montré l'intérêt de notre demande de classe limitée à 24 élèves (20 en Éducation prioritaire) »

Au prétexte d'aider les élèves en français, le ministère expérimente une nouvelle option en Sixième Français-culture antique mais sans financement spécifique. Cela ne se fera donc qu'au détriment d'autres enseignements. L'éclairage de la langue française par la grammaire latine en classe de Sixième pour des élèves en difficulté est illusoire à plusieurs titres et il y a fort à parier que cette option sera suivie par un public socialement plus favorisé. On peut aussi s'interroger sur les conséquences d'une telle option sur l'option latin (de la 5ème à la 3ème) et craindre qu'elle ne la fragilise encore davantage.

Sur le terrain, les professeur-es continueront à faire avec des injonctions contradictoires, des changements de dernières minutes et une hausse des inégalités dans un contexte de pénurie des moyens. Des dispositifs (1/4 d'heure lecture, vacances apprenantes...) sont imposés sans entendre les réserves des personnels.

En lycée général et technologique

Les derniers « ajustements » du bac annoncés en plein mois de juillet transforment, une fois de plus, l'architecture de l'examen, les apprentissages et le métier enseignant. À partir de la session 2022, le baccalauréat prend appui sur le contrôle continu à hauteur de 40%. Ce sont les moyennes annuelles des matières non évaluées en épreuves nationales qui constituent la note de bac. Les évaluations communes sont supprimées. Les épreuves nationales ne concernent que le Français (en Première), la Philosophie, les deux spécialités de Terminale et le Grand oral, pour les 60% restants. Tout peut donc compter désormais pour un contrôle continu qui remplit tout le cycle terminal. L'enseignement moral et civique doit être obligatoirement noté et vaut coefficient 2. Les options voient leurs moyennes annuelles intégralement prises en compte, chaque année pesant pour un coefficient 2, le principe du bonus pour les Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) étant abandonné. Ces modifications ne répondent en rien aux problèmes créés par la réforme du bac. Pire, elles les accentuent. Le Grand oral reste en l'état malgré ses modalités très contestables et le contrôle continu érige l'inégalité de traitement en principe. De nombreuses formations supérieures expriment pourtant leur difficulté de classer des dossiers de candidature sur la base de notes de bulletins qui ne sont plus calibrées par l'horizon de l'épreuve nationale.

En lycée professionnel

Malgré le contexte sanitaire et économique, J.-M. Blanquer persiste dans la mise en œuvre de sa réforme de la voie professionnelle qui est appliquée pour toutes les classes en cette rentrée. Cette transformation réduit les heures des enseignements généraux et professionnels, avec parfois une perte de 30 % à 50 % notamment dans les enseignements artistiques ou en EPS. Elle contribue à diminuer l'acquisition de savoirs et de savoir-faire et nuit à la formation générale des élèves par la mise en place de dispositifs pédagogiques imposées (co intervention, chef d'œuvre, AP, ...). Elle ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée avec la généralisation sans bilan des classes de secondes organisées par « familles de métiers » en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences comportementales (soft skills) dans l'objectif d'envoyer plus d'élèves vers l'apprentissage. Cette réforme transforme le LP en sas de préparation à l'entrée en apprentissage.

Au contraire, l'ensemble des métiers qui ont démontré leur utilité sociale à l'occasion de la crise sanitaire, a besoin d'être soutenu avec davantage de formation initiale sous statut scolaire. La FSU continue de demander l'abrogation de cette réforme et le renforcement des horaires disciplinaires en lieu et place des dispositifs imposés.

« La FSU continue de demander l'abrogation de cette réforme et le renforcement des horaires disciplinaires en lieu et place des dispositifs imposés. »



Fédération
Syndicale
Unitaire

Formation professionnelle et apprentissage

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



« La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » [...] avait pour objectif de développer l'apprentissage, en mettant en concurrence directe formation professionnelle initiale sous statut scolaire, apprentissage public et apprentissage développé par les branches professionnelles »

Les politiques menées dans le contexte de crise sanitaire - qui n'est pas finie - impactent négativement la formation et l'emploi et donc l'insertion des jeunes et des adultes, notamment les plus fragiles (pas ou peu diplômé-es, souvent issu-es de milieux défavorisés). Dans un contexte où le marché du travail se contracte, la formation professionnelle est sommée de s'adapter aux attentes des employeurs toujours en quête de « compétences » pour développer leurs entreprises.

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 n'a pas été pensée dans ce contexte. Elle accroît la concurrence des organismes et des modalités de formation en mettant sous tension l'ensemble de ses acteurs. Avec la dérégulation de l'offre de formation et le financement au contrat de l'apprentissage, elle avait pour objectif de développer l'apprentissage, en mettant en concurrence directe formation professionnelle initiale sous statut scolaire, apprentissage public et apprentissage développé par les branches professionnelles dans un contexte économique qui lui serait favorable. La crise sanitaire a montré que ce modèle ne pouvait pas tenir.

Développement de l'apprentissage en 2020

Le nombre de contrats d'apprentissage atteindrait 525 600, en augmentation de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est à relativiser par la baisse historique des contrats de professionnalisation dont le nombre a décliné de 48 % (soit environ - 100 000 contrats). Au total, le nombre de nouveaux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) progresse de 9 % sur un an. Cette hausse est presque entièrement portée par le secteur privé (+44). Les contrats permettant de préparer une formation du supérieur représentent désormais près de 6 sur 10 en 2020. C'est la part des contrats de niveau Bac+3 à Bac+5 qui s'accroît le plus entre 2019 et 2020 (+9 points, de 26 % à 35 %). À l'inverse, la part des niveaux équivalents au CAP se replie (-9 points)⁴.

Effet d'aubaine pour les entreprises

Fortement lié au marché de l'emploi, l'apprentissage est un système de formation procyclique dépendant de la situation économique du pays. Dans un contexte de fermetures d'entreprise et d'augmentation du chômage, les branches professionnelles annonçaient une baisse de 20 à 40 % du nombre d'apprenti-es. Le gouvernement a choisi de mettre en place un plan de soutien au développement de l'apprentissage en augmentant les aides aux employeurs d'apprenti-es et de contrat de professionnalisation créant ainsi un véritable effet d'aubaine pour les entreprises !

Les employeurs ont pu embaucher un-e apprenti-e « gratis »⁵. L'augmentation du nombre d'apprenti-es permet surtout de baisser le coût du travail et met sous pression l'ensemble des futur-es salarié-es à l'entrée du marché du travail. Dans des périodes de forte tension sur le marché du travail, où les entreprises vont chercher à baisser leur masse salariale, les aides à l'embauche d'apprenti-es vont constituer un effet d'aubaine pour nombre d'entre elles. Ainsi, le CEREQ a montré qu'en cas de conjoncture difficile, le taux de maintien des apprenti-es dans l'entreprise où se réalise leur formation chute fortement⁶.

La question du devenir de ces nouveaux apprenti-es et de leur insertion durable sur le marché du travail risque donc de se poser très rapidement.

« [...] en cas de conjoncture difficile, le taux de maintien des apprenti-es dans l'entreprise où se réalise leur formation chute fortement »

⁴ source DARES

⁵aide financière de 5 000€ pour un-e apprenti-e de moins de 18 ans ; 8 000€ pour un-e apprenti-e majeur-e, aides prolongées jusqu'à la fin de l'année 2021

⁶dans BREF 370 de 2018 ; baisse de 53 à 20 % pour les bachelier-es par exemple

Financement de la formation professionnelle non assuré

Après un premier emprunt de plus de 400 M€ pour assurer le financement des contrats au début de l'année 2020, France compétences a dû recourir à un nouvel emprunt à concurrence de 1,5 Md€ pour garantir les exercices 2020 et 2021. Dans son deuxième rapport d'activité, France compétences affiche un déficit de 4,6 Md€ alors que l'IGAS dans un rapport de 2020 prévoyait un déficit cumulé de 5 Md€ sur la période 2020-2023.

Ce sont bien les choix opérés par le gouvernement d'un développement coûte que coûte de l'apprentissage qui a accentué le déficit structurel de France compétences. La réforme de 2018 pose un problème de financement majeur de la formation professionnelle.

Pour la FSU, la qualité des formations en apprentissage et son financement doivent être réellement contrôlés et faire l'objet d'un réel débat démocratique.

« [...] la FSU rappelle l'importance de la formation initiale, qui doit rester de qualité ainsi que l'importance du service public de l'Éducation et de la formation. »

Il faut revenir sur cette loi pour garantir une formation professionnelle de qualité pour tous les jeunes, les personnes en demande d'emploi et les salarié-es. Dans ce contexte, la FSU rappelle l'importance de la formation initiale, qui doit rester de qualité ainsi que l'importance du service public de l'Éducation et de la formation. Elle continue à porter l'ambition d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans pour tous. L'insertion professionnelle est certes un enjeu majeur, mais la formation au sens large a d'autres missions essentielles : transmettre une culture commune exigeante et mobilisatrice, ouverte sur le monde et permettant de le comprendre, émancipatrice, à même de former des citoyens libres et éclairés. À cet égard, la diminution des formations diplômantes au profit des titres professionnels est un très mauvais signal.

GRETA et formation continue des adultes (FCA)

La FSU rappelle que la Formation Continue des Adultes est une mission de l'Éducation nationale. Cependant elle est financée en fonds propres, au nom du principe de concurrence. Pourtant dans le contexte Covid 19, les organismes privés ont bénéficié des mesures de chômage partiel, ce qui n'est pas le cas des Groupements d'Établissements qui menacent leur équilibre financier. La concurrence n'est donc plus « libre et non faussée ».

La situation des personnels, essentiellement contractuels, déjà durement touchés par les fusions des GRETA, par les économies d'échelle, par l'augmentation de 25% du temps de travail sans compensation des ex-enseignant-es des CFA EN passé-es en Greta-CFA, continue à se dégrader. Le pilotage des GRETA désormais au niveau des Régions académiques n'est hélas pas signe de progrès et des harmonisations dans la gestion des personnels sont faites au moins disant entre les académies concernées sans qu'aucune stratégie nationale ne soit impulsée. Les CCRAFCA « Conseil Consultatif Régional de la FCA » mis en place en dégradant la représentation syndicale valident des circulaires souvent éloignées des droits des agents titulaires.

Les GRETA n'ayant pas de personnalité morale, le périmètre administratif de recrutement était l'académie (jurisprudence Tescher 1985) ; les contractuel-les étaient des agent-es de l'État à part entière. Or à la suite du renversement de jurisprudence de 2014⁷ - sans pour autant que la réglementation ait changé - le périmètre de recrutement est réduit maintenant au seul établissement support du groupement ! À cause de la nouvelle interprétation, les personnels ont perdu leur qualité d'agent-es non-titulaires de l'État. Ils et elles sont maintenant de facto les « travailleurs cachés de l'EN » : les contrats ne portent plus ni mention de l'académie de recrutement ni mention du MEN, le code MIN a disparu des bulletins de salaires, l'accès au CDI par le cumul de CDD entre différents GRETA et entre FI (formation initiale) et FCA (formation continue des adultes) n'est plus possible !

« Les CCRAFCA mis en place en dégradant la représentation syndicale valident des circulaires souvent éloignées des droits des agents titulaires. »

« La FSU demande en urgence une disposition favorable et univoque pour stabiliser la situation juridique des personnels contractuels au sein du MEN et continue à revendiquer la titularisation des personnels. »

La FSU demande en urgence une disposition favorable et univoque pour stabiliser la situation juridique des personnels contractuels au sein du MEN et continue à revendiquer la titularisation des personnels.

Un point positif, les réunions syndicales à distance avec les personnels des GRETA éparpillés sur le territoire ont un succès encourageant qui doit permettre des mobilisations.



⁷CE 22/10/2014 n° 368262

Fédération
Syndicale
Unitaire

Enseignement agricole

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



Une nouvelle rentrée sous la pression de la COVID 19

Une situation préoccupante et des informations lacunaires

Si nous devons nous satisfaire de démarrer cette nouvelle année en présentiel, les éléments concrets de sa préparation restent encore trop flous.

En effet, et alors que le protocole est en dessous de celui mis en œuvre en juin, la FSU a interrogé le Ministère de l'Agriculture sur le seuil de déclenchement des niveaux de gradation des mesures pour contrer la progression de cette nouvelle vague pandémique; mais elle n'a pas obtenu de réponse. En matière de continuité pédagogique les personnels attendent toujours un message clair, des éléments concrets de la part de l'inspection pédagogique sur les allègements de programme nécessaires et de scénarii pour les examens 2022.

Pour la FSU, les heures supplémentaires et l'enseignement à distance ne peuvent être la réponse et c'est à nouveau une rentrée qui risque d'augmenter les inégalités. Or, l'École ne peut être un lieu de discrimination. Comment gérer une classe avec des élèves vacciné-es pour lesquelles l'isolement ne serait plus requis et des élèves non vacciné-es appelé-es quant à eux à être "évincé-es" de nos classes en cas contact ?

La FSU dans la logique de ses prises de position depuis le début de la crise sanitaire n'est évidemment pas contre la vaccination. Pour autant elle ne peut cautionner le "pass sanitaire" par ce gouvernement car il s'agit d'une décision coercitive et donc porteuse d'une politique répressive, allant à l'encontre de nos valeurs éducatives et de prévention.

Démantèlement du service public de formation au profit du

Privé

Cet été, lors du vote de la loi de finances rectificative, le Parlement a annulé 5 millions d'euros pour l'enseignement technique et supérieur agricole ... alors même que le Sénat en pleine réflexion sur l'avenir de l'Enseignement agricole, avait clairement rejeté cette annulation.

Pour le Ministre, il s'agit de crédits pris sur la réserve de précaution qui "n'auraient donc pas été utilisés" et leur disparition n'affectera en rien la réalisation des projets en cours et "ne remet pas en cause le soutien du Gouvernement à l'enseignement agricole". Plus que jamais, ces programmes d'enseignement supérieur et de recherche doivent être renforcés compte tenu des défis sanitaires.

En parallèle, la loi du 5 septembre 2018 « *Liberté de choisir son avenir professionnel* » permet la dérégulation de l'offre de formation professionnelle et son financement, notamment par l'ouverture des CFA privés, en concurrence directe avec les CFA et CFPPA publics, mais également avec les lycées agricoles. Combiné aux suppressions d'emplois (300 entre 2019 et 2022), ce dérèglement affaiblit l'outil public de formation et ouvre la voie à d'autres projets.

Le dernier exemple en date de projet privé profitant de l'effet d'aubaine de la loi Pénicaud, est celui de l'école d'agriculture "Hectar" de Xavier Niel et d'Audrey Bourolleau, qui ouvre ses portes dès cette rentrée dans les Yvelines. Une école qui cache un projet beaucoup moins vertueux qu'il n'en a l'air ... un projet condamné par un collectif très large de professionnels, de personnels de l'éducation et de la formation, de représentant-es d'étudiant-es, de parents d'élèves et de diverses associations du secteur agricole et de l'environnement.

Pour la FSU, il faut que l'assèchement du service public cesse et qu'une priorité soit enfin redonnée à l'Enseignement Agricole Public (EAP), outil public de formation, qui doit être en situation de répondre aux défis conjugués du renouvellement des générations d'agricultrices et d'agriculteurs et de la nécessaire transition écologique. Pour cela, l'EAP a notamment besoin

« Plus que jamais, ces programmes d'enseignement supérieur et de recherche doivent être renforcés [...] »

« Pour la FSU, il faut que l'assèchement du service public cesse [...] »

d'un nouveau schéma national prévisionnel des formations, toujours dans les cartons malgré les promesses du Ministre.

De nouvelles réformes imposées... contre l'examen terminal

Au prétexte de l'adaptation des diplômes et des formations à l'agroécologie et de la réforme du baccalauréat, la DGER poursuit cette année les réformes imposées des diplômes. L'ensemble de ces renovations de diplômes ont pour point commun d'accentuer un peu plus la disparition totale de l'examen terminal ou sa perte de poids dans la délivrance du diplôme allant vers une plus grande autonomie des établissements tant dans la délivrance des certifications que dans les programmes.

Rémunération... des déclarations en trompe l'oeil

Le Ministre de l'Éducation nationale annonçait le 25 août étendre la prime d'attractivité aux enseignant-es en milieu de carrière. Pour la FSU l'enveloppe de 266 millions d'euros est insuffisante car elle exclut les personnels titulaires et oublie une fois de plus les personnels des CFA-CFPPA, accentuant la différence de traitement entre les agent-es dans les établissements.

Rendez-vous politique et syndical importants pour la FSU

Les élections présidentielles et législatives en 2022 seront l'occasion de défendre notre vision de l'enseignement agricole et maritime public, en particulier auprès des différent-es candidat-es. La FSU prévoit d'ores et déjà d'y travailler avec le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public (CDDEAP).

Enfin, la FSU, au travers notamment des collectifs qu'elle a rejoints, poursuivra ses actions et mobilisations pour le climat, l'environnement et une véritable transition écologique.

« La FSU, au travers notamment des collectifs qu'elle a rejoint, poursuivra ses actions et mobilisations pour le climat, l'environnement et une véritable transition écologique. »

Fédération
Syndicale
Unitaire

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021

Enseignement Supérieur et Recherche



Une rentrée dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sous tension révélatrice

L'Enseignement supérieur a accueilli plus de 90 000 étudiant-es supplémentaires depuis deux ans ce qui correspond à l'équivalent de 3 universités de taille moyenne en plus par rapport à la situation actuelle. 1,7 millions d'étudiant-es devraient retrouver le chemin des universités ce mois-ci. L'Université craque de toute part, mais pour le ministère "tout va bien"...

En réalité, cette situation est révélatrice de l'absence de projet politique du gouvernement pour la jeunesse

Une rentrée 100% en présentiel ? L'hypocrisie du ministère

La circulaire ministérielle de rentrée n'est sortie que le 5 août, en pleine fermeture estivale des établissements universitaires. La ministre Frédérique Vidal avait annoncé à grand renfort de communication une rentrée "100% en présentiel", formule qui a depuis laissé place à une autre beaucoup plus floue : *"une rentrée la plus normale possible avec 100% des étudiants sur les campus"*... ce qui ne signifie pas 100% des formations en présentiel pour la totalité des étudiant-es. L'enseignement à distance, présenté comme une pédagogie nouvelle qui bénéficierait à certain-es étudiant-es, gagne insidieusement du terrain en même temps que l'enregistrement imposé des cours, sans aucun garde-fou concernant notamment le droit à l'image et la propriété intellectuelle. La FSU dénonce les limites et l'utilisation de cet outil pour remédier au sous-encadrement. Quant au déploiement préconisé de barnums de vaccination sur les campus, certains établissements ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne les mettraient pas en place...

34000 étudiant-es en plus et toujours moins de places et d'enseignant-es

La ministre a annoncé 19000 places supplémentaires au cours de l'été pour accueillir les étudiant-es supplémentaires, sans évoquer la localisation de ces places et en renvoyant leur financement aux établissements qui évoquent quant à eux, faute de moyens suffisants, l'impossibilité de recruter des enseignant-es pour les encadrer. Comment sortir de cette spirale infernale ? Rien n'a été clarifié et certaines formations, notamment en STAPS, une des filières les plus en tension, atteignent leurs limites. Par ailleurs, les places en Master manquent et nombre de titulaires d'une licence restent sans formation.

Une situation d'encadrement critique que la crise sanitaire a rendue encore plus visible

Le nombre annuel de recrutements d'enseignant-es-chercheur-euses titulaires est au plus bas depuis 20 ans, passé de 3613 en 2011 à 1935 en 2021. Pour les enseignant-es de statut second degré la stabilisation autour de 800 a chuté à 620 en 2021⁸. Cette situation critique conduit chaque année les enseignant-es titulaires à effectuer 4,4 millions d'heures complémentaires tandis que 1,4 millions d'heures supplémentaires sont assurées par des agent-es contractuel-les. Cela représente l'équivalent de 29 830 charges statutaires annuelles d'enseignant-es-chercheur-es ! Dans le même temps, plus de 145 000 vacataires -souvent payés en dessous du SMIC horaire- sont sollicités et le recrutement de contractuel-les sous-

« L'enseignement à distance [...] gagne insidieusement du terrain en même temps que l'enregistrement imposé des cours, sans aucun garde-fou concernant notamment le droit à l'image et la propriété intellectuelle »

payé-es sur des périodes d'un an pour faire un temps plein d'enseignement et leur recherche en plus devient une solution de plus en plus utilisée ! 40% des enseignements sont assurés par des vacataires ce qui accentue le *turn over* et la fragilité des personnels et dégrade la qualité des formations.

9000 fonctionnaires toutes catégories confondues sont nécessaires dès maintenant pour que l'université se remette à flots. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) prévoit le recrutement de 700 titulaires et de 1 500 contractuel-les dès cette année : au-delà du fait d'être loin du compte, il semble qu'il ne s'agisse que d'un effet d'annonce puisque, à ce jour, aucun financement n'est dévolu aux opérateurs pour effectuer ces recrutements.

Une précarité et un épuisement qui s'installent dans l'ESR

La précarité importante dans notre secteur s'accroît encore. Chez les étudiant-es, elle a été particulièrement mise en évidence par la crise sanitaire. Le coût de la vie pour les étudiant-es ne cesse d'augmenter (+2,50% encore en 2021, soit 247,38 € pour l'année) alors que la dotation budgétaire que l'État consacre à chaque étudiant-e est en baisse depuis 15 ans. 25% des doctorant-es ne sont pas financé-es en première année (majoritairement en sciences humaines et sociales). Quant au personnel, il souffre du manque d'emplois. La surcharge de travail conduit à un épuisement professionnel généralisé et réduit le temps consacré aux missions de recherche. Les collègues travaillent de plus en plus sous pression, d'autant plus difficile à supporter que les collectifs se sont effrités durant la crise sanitaire.

Les salaires des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es sont largement insuffisants au regard de leurs qualifications et missions. La seule revalorisation proposée dans le cadre de la LPR se fait principalement sous forme de primes -dont une grande part est individualisée- qui ne rattrapent pas le retard accumulé par le gel du point d'indice des fonctionnaires. La LPR accentuera la casse des statuts nationaux, notamment avec le recrutement de professeur-e par chaires juniors, contractuel-le « de haut niveau ».

Un sous-financement chronique et inégalitaire

Depuis la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (loi Pécresse) en 2007, les moyens attribués pour charge de service public sont discutés lors des dialogues stratégiques de gestion organisés avec le rectorat. Une grande inégalité est notable et ne cesse de s'accroître entre les établissements. Ces inégalités sont renforcées par la généralisation de la logique de l'appel à projets (enseignement et recherche). La FSU refuse la logique actuelle de mise en place de « mastodontes » de la recherche au détriment des universités de proximité à taille humaine et au mépris du nécessaire maillage territorial.

La recherche publique reste le parent pauvre puisque la LPR prévoit 5 milliards d'euros sur 10 ans alors qu'il faudrait 6 milliards dès 2022 (3 en 2021 et 3 en 2022) et 500 Millions par an jusque 2030 pour arriver aux 10 milliards nécessaires au développement de la recherche en France.

« La LPR accentuera la casse des statuts nationaux [...] »

« La FSU refuse la logique actuelle de mise en place de « mastodontes » de la recherche au détriment des universités de proximité à taille humaine et au mépris du nécessaire maillage territorial. »

⁸ Quelques chiffres pour l'ESR : 87128 enseignant-es dont environ 68000 titulaires (55500 enseignant-es-chercheur-es - dont 35000 MCF et 20000 PU- et 13000 second degré) + 18000 non permanent-es

Fédération
Syndicale
Unitaire

**Protection de l'enfance,
justice des mineur-es et
équipes pluri-
professionnelles**

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



La pandémie a révélé un nombre important de violences intra-familiales dont les enfants sont à la fois victimes et témoins. S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, cette mise en lumière d'une politique publique souvent oubliée ne saurait être ponctuelle au regard de ses enjeux pour l'avenir de notre société : plus de 300 000 enfants et familles bénéficient de mesures d'accompagnement et/ou de protection, plusieurs milliers sont sur liste d'attente, plus de 3 millions d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté, 30 000 sont sans domicile fixe et 100 000 sont non scolarisés.

Depuis plusieurs années, les professionnel·les de la protection de l'enfance alertent sur leurs conditions de travail et d'exercice des missions. Ils et elles dénoncent les manques de moyens humains, budgétaires et structurels. La mise à mal de la chaîne de prévention et de protection, des ruptures d'accompagnement pour les enfants et les familles concernées, la remise en cause des acquis sociaux des personnels, la baisse du taux d'encadrement et des niveaux de qualification...impactent la qualité du service à rendre à la population tout en portant atteinte à l'égalité d'accès aux droits sociaux.

Le constat est sans appel : sans cesse restructurée, sans moyens, soumise à des injonctions contradictoires, soumise à la libre concurrence du marché, et sommée d'être concurrentielle et financièrement rentable, tous les acteurs et actrices concourant à la protection de l'enfance expriment aujourd'hui la perte de sens de leurs missions et l'incapacité à faire face aux besoins fondamentaux de la jeunesse. Les moyens versés par l'État pour mettre en œuvre les politiques publiques en direction de la jeunesse ne sont absolument pas appropriés.

Convaincue que l'avenir de la société se joue dans la place qu'elle parvient à faire aux jeunes, la FSU revendique un plan ambitieux pour la jeunesse, porteur d'espoirs dans une société plus juste et écologiquement soutenable.

La FSU estime qu'il est urgent de renforcer de tous les services et toutes les structures de prévention, de protection de l'enfance et de la jeunesse par le recrutement de personnels qualifiés et reconnus à la hauteur de leurs missions ainsi que par la mise à disposition massive d'infrastructures à destination de la jeunesse. Le projet de loi autour de la protection de l'enfance actuellement au parlement ne répond aucunement aux enjeux, ne comportant pour l'essentiel que des mesures cosmétiques et n'amenant aucun engagement budgétaire pourtant indispensable. Pire, les mesures envisagées au sujet des mineur-es isolé-es sont inacceptables et vont indéniablement complexifier l'accès à la protection qu'il est nécessaire de leur apporter.

La FSU continue de dénoncer l'adoption par un passage en force d'un nouveau "Code de la Justice Pénale des mineurs (CJPM)" sans aucune concertation avec les personnels de terrain, mais surtout en manquant l'occasion d'intégrer dans un même texte la protection de l'enfance et la justice des mineur-es.

Ce nouveau code renforce la scission entre Protection de l'enfance et « mineur-es délinquant-es » qui se traduit déjà au quotidien au travers de parcours chaotiques où la continuité de la prise en charge est souvent oubliée. L'idée d'une réponse pénale plus rapide est un des éléments de ce code, élément qui semble totalement oublier que la « lenteur » de la justice est avant tout liée à un manque criant de moyens humains et matériels.

Bientôt, les lieux de placement éducatifs seront majoritairement formatés dans une idée d'éloignement et d'enfermement. L'enfant est alors présenté et stigmatisé par son passage à l'acte, où son histoire, son parcours de vie, les problématiques économiques et sociales sont minimisés au profit de réponses judiciaires pénales répressives. La multiplication des mesures de probation, ou de placement dans des lieux privatifs de libertés comme les centres fermés, représente une rupture avec la philosophie initiale de l'ordonnance de 1945 visant à faire primer une approche éducative sur une logique répressive. Cette logique de « redressement

« La mise à mal de la chaîne de prévention et de protection [...] impactent la qualité du service à rendre à la population tout en portant atteinte à l'égalité d'accès aux droits sociaux. »

« La FSU continue de dénoncer l'adoption par un passage en force d'un nouveau "Code de la Justice Pénale des mineurs (CJPM)" »

moral » repose sur une vision comportementaliste de l'éducation, logique qui dégagerait de toute responsabilité sociale l'État et les collectivités territoriales.

À l'inverse, la FSU estime qu'il est urgent de ne plus considérer comme seuls responsables les enfants alors qu'ils sont bien souvent les premières victimes. Le parti pris idéologique consistant à punir, sans apporter de réponses globales, sociales, économiques ou politiques, en renvoyant à la seule responsabilité individuelle est illusoire. Cette jeunesse reste l'avenir de notre société. Demain adulte, comment peut-elle se construire dans ce sentiment de relégation, d'abandon, de stigmatisation qui leur est imposé ? Quels citoyens seront-ils demain ? Il est question de l'urgence d'une protection immédiate de cette jeunesse, mais aussi d'un investissement humain à long terme dans la construction d'une société plus apaisée.

**« [...] la FSU
alerte sur le rôle
indispensable des
équipes pluripro-
fessionnelles à
l'école, lieu de vie
de tous les en-
fants. »**

Qu'il s'agisse des enjeux en lien avec la protection de l'enfance ou des conséquences de la crise sanitaire, la FSU alerte sur le rôle indispensable des équipes pluriprofessionnelles à l'école, lieu de vie de tous les enfants.

Particulièrement mis en exergue à travers les répercussions de la crise sanitaire, les regards croisés des infirmier-es conseiller-es de santé, assistantes et assistants sociaux, PsyEN permettent une approche globale des difficultés des jeunes. Ces professionnel-les favorisent en outre le lien essentiel avec les partenaires de l'école, bénéficiant de leur connaissance fine des actrices et des acteurs de la politique de l'enfance. L'action éducative de ces personnels est indispensable en complémentarité de l'action pédagogique des enseignant-es pour permettre la réussite scolaire du plus grand nombre. Pourtant, ces personnels n'ont que peu de moyens, une moindre reconnaissance de leur qualité professionnelle, et surtout, ils connaissent des attaques récurrentes relatives à leurs missions et à leurs conditions de travail. La FSU estime indispensable le maintien de ces personnels au sein du ministère de l'Éducation nationale et s'oppose à toute tentative de décentralisation évoquée dans le cadre de la loi 3DS⁹.

⁹ *Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le Grenelle de l'Éducation

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



Vers un nouvel affaiblissement du service public d'Éducation

Un « Grenelle » lunaire...

Entre novembre 2020 et janvier 2021, se sont déroulés les 10 ateliers du « Grenelle de l'Éducation », qui se voulait « une concertation large avec la société civile associant des représentants de la communauté éducative », sur des thèmes allant de la revalorisation et la mobilité, à la gouvernance et aux « valeurs de la République » ... Cet épisode plutôt lunaire a eu lieu sans l'apport de la recherche dans toute sa diversité, sans la FSU qui, comme la CGT en a claqué la porte, mais avec un rugbyman, une policière, un DRH d'un groupe privé, un psychiatre des armées et d'autres encore, pour réfléchir à comment nos métiers doivent être transformés...

... aux conclusions hors sol

Lors de la présentation des conclusions de ce « Grenelle de l'Éducation », Jean-Michel Blanquer a annoncé de nouvelles discussions avec les organisations syndicales censées améliorer les conditions de travail et de revalorisation des personnels. Au bout de trois semaines et de dizaines d'heures de réunion, encore une fois, le gouffre est immense entre les paroles et les actes.

Les groupes de travail (GT) avaient des contours très flous. Multiplication des postes spécifiques, création de hiérarchies intermédiaires : derrière le flou, ont cependant été confirmés des projets particulièrement dangereux pour nos métiers. Pour exemple le GT dit « esprit d'équipe » reste à ce jour une énigme puisqu'il y a été question de tout sauf... du travail en équipe ! C'est par contre au cours de ce GT qu'a été confirmée la création d'une fonction mixte pour les professeur-es du 2nd degré, permettant à certain-es collègues de s'engager dans des missions d'inspection de leurs pairs tout en restant enseignant-es à mi-temps. Ou dans le 1^{er} degré, la dénaturation de la mission de formation de certains conseiller-es pédagogiques en leur ouvrant des « fonctions d'encadrement », ce qui ne peut que créer une confusion fortement préjudiciable à la relation de formation. Il est vrai que les synthèses des ateliers du « Grenelle » n'ont pas été avares de préoccupations de « leadership » et « management », sous prétexte d'une meilleure « RH de proximité »...

Autre exemple, la création d'un « statut d'emploi fonctionnel » pour les 2 900 directrices et directeurs d'école totalement déchargé-es de classe, assorti d'une lettre de mission de l'IA-DASEN, alors que toutes les consultations des personnels des écoles ont montré leur rejet massif de modifier la structuration et le fonctionnement de l'école. Car c'est dans le cadre d'équipes pédagogiques portées par leur pouvoir d'agir que sont créées les conditions de la réussite de toutes et de tous. Il est vrai là encore que la « proposition » d'un statut s'est retrouvée d'emblée dans la synthèse de 6 ateliers sur 10, le ministère cherchant à légitimer à tout prix ce qu'il a décidé d'imposer...

Une revalorisation historique aux couleurs d'inégalités salariales

Certaines mesures annoncées risquent aussi de renforcer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, avec notamment la possibilité d'heures supplémentaires pour les temps partiels et pour les Assistant-es d'Éducation (AED)... le ministère prend l'exact contre-pied de ce qui est indispensable pour revaloriser nos métiers et tourne le dos à toutes les recommandations en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le ministère a consenti quelques ouvertures comme le passage à 30% du vivier 2 pour la classe exceptionnelle, la poursuite de la prime d'attractivité pour certains échelons mais qui « tasse » les

« [...] c'est dans le cadre d'équipes pédagogiques portées par leur pouvoir d'agir que sont créées les conditions de la réussite de toutes et de tous. »

grilles. De manière plus générale, dès lors que le sujet revalorisation salariale est abordé, la réalité du discours ministériel apparaît : on est loin de la revalorisation historique ! Pour autant, la mise en place d'une réelle grille indiciaire avec avancement automatique pour les Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap (AESH), est à mettre au crédit de la mobilisation intersyndicale de ces derniers mois et des interventions insistantes de la FSU. Mais cette grille reste à un niveau insuffisant et ne permet pas de résoudre toutes les questions posées sur les conditions de travail et de rémunération des AESH.

Pour qui en doutait encore, le Grenelle apparaît pour ce qu'il est vraiment : une opération politique au service des projets dangereux du ministre, à rebours des besoins des personnels et des élèves. Au final, des conclusions trop hâtives, bien souvent déjà écrites avant même l'ouverture des discussions, et une absence de prise en compte de la réalité et des besoins du terrain résument l'agenda social de ce Grenelle. La FSU se mobilisera avec les personnels dès la rentrée pour une réelle revalorisation de nos métiers et de nos salaires au sein d'un nécessaire plan d'urgence pour le service public d'Éducation.

« La FSU se mobilisera avec les personnels dès la rentrée [...] pour le service public d'Éducation. »



Fédération
Syndicale
Unitaire

Évaluation et orientation des élèves

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



L'évaluation des élèves : le cœur du métier enseignant instrumentalisé par le ministère

L'évaluation des élèves est un geste professionnel pour les personnels enseignants. Elle est au service des apprentissages pour réguler l'enseignement comme pour mesurer l'acquisition des savoirs et compétences scolaires et la capacité à les exploiter dans des contextes diversifiés. À l'exception des examens, les modalités de l'évaluation, les supports comme la programmation relèvent des choix pédagogiques de l'enseignant-e pour déterminer les conditions les plus appropriées à la réussite de ses élèves tout en veillant scrupuleusement au respect des programmes et à la bonne compréhension par les parents des enjeux et résultats. Une mécanique de précision en somme qui fait la richesse de l'expertise professionnelle des enseignant-es et qui articule travail en équipe et choix individuels au sein de la classe dans l'intérêt des élèves.

Cette autonomie professionnelle n'a jamais été autant fragilisée que ces dernières années. Le ministre J-M. Blanquer entend imposer des pratiques normatives aux personnels et en se saisissant des leviers de l'évaluation des élèves (évaluations nationales standardisées, passage de 40 % du bac en contrôle continu...), il tente une instrumentalisation pour piloter le système éducatif, classer les écoles et établissements et imposer des logiques de tri social dans les procédures d'orientation.

Évaluations imposées en CP et CE1

Des évaluations nationales standardisées sont imposées à tous les élèves en début puis en milieu de CP et en début de CE1, depuis maintenant quatre ans. Ne traitant que de quelques compétences relevant du français et des mathématiques, invisibilisant des pans entiers des programmes pourtant nécessaires à la réussite scolaire, mettant le focus sur des pratiques pédagogiques pouvant s'avérer délétères pour les apprentissages, elles ont fait l'objet de critiques et oppositions de la profession comme de chercheurs-euses et des mouvements pédagogiques.

De la passation jusqu'à l'exploitation des résultats, l'ensemble du protocole repose sur la dépossession professionnelle. Les réponses des élèves sont saisies en ligne pour être traitées par un logiciel et non pas analysées par les enseignant-es. Ce traitement externe donne ensuite lieu au classement des élèves en 3 groupes par item : groupes « satisfaisants », « fragiles » et « à besoins ». Pour 78% des enseignant-es, ces évaluations n'ont fait que confirmer les difficultés constatées¹⁰.

Les véritables objectifs de ces évaluations standardisées sont donc bien d'imposer à tou-tes les enseignant-es des « fondamentaux » en lieu et place des programmes nationaux, en imposant des « protocoles », et de dessaisir les enseignant-es de leur métier. D'autant que s'ajoutent, particulièrement en REP et REP+, des dispositifs de formation visant à l'imposition « des bonnes pratiques » en particulier en français et mathématiques. On citera l'exemple de la fluence, qui, si elle est corrélée à de bonnes compétences en lecture, n'en est pas la cause, voire peut constituer une entrave en faisant « écran [...] à l'activité de construction des significations » (Éveline Charmeux). La dernière note de la DEPP montre pourtant que l'entraînement à la fluence tend à s'imposer depuis quatre ans.

Les oppositions formulées par le terrain et le monde de la recherche n'empêchent pas le ministre de faire de ces évaluations un outil de démonstration de l'efficacité de ses choix, en particulier de l'effet des dédoublements des CP et CE1 en REP et REP+. Il a même été jusqu'à affirmer que les résultats des évaluations de mi-CP de l'année 2021 « prouvent que tous les efforts ont porté leurs fruits », permettant d'annuler l'augmentation des inégalités scolaires produites par le premier confinement.

« Cette autonomie professionnelle n'a jamais été autant fragilisée que ces dernières années. »

« De la passation jusqu'à l'exploitation des résultats, l'ensemble du protocole repose sur la dépossession professionnelle. »

¹⁰ note de la DEPP du 01/03/2021

« Et cette dernière année, on peut constater une nouvelle augmentation des inégalités entre REP + et hors-REP. »

Pourtant, une analyse plus sérieuse des résultats montre dès 2019 un effet trois fois moindre que celui escompté, ce que l'on peut imputer au contrôle des pratiques enseignantes. Et cette dernière année, on peut constater une nouvelle augmentation des inégalités entre REP + et hors-REP. Les écarts de performance entre élèves scolarisés hors rep et ceux en rep + étaient plus importants l'année dernière que la précédente, démontrant une inscription dans la durée des effets scolaires de la crise sanitaire.

Jean-Michel Blanquer s'affranchit visiblement du réel. Ses objectifs, avec les évaluations nationales, ne sont pas de rendre compte du niveau des élèves sur l'ensemble des éléments des programmes explicatifs de la réussite scolaire. **Ces évaluations sont avant tout des outils de pilotage qui visent à contrôler les contenus et les pratiques des enseignant-es : elles tournent ainsi le dos à ce qui devrait être une priorité, le renforcement de la professionnalité enseignante.** Ce développement des compétences professionnelles est d'autant plus vital dans une période de forte perturbation, où chaque enseignant-e et chaque équipe doivent pouvoir construire les situations d'apprentissage en fonction de la réalité des classes.

Pression à l'évaluation en collège

Aux évaluations nationales de français et mathématiques en Sixième dont l'intérêt pédagogique reste à démontrer s'ajoutent cette année en Troisième une évaluation des compétences en anglais **ev@lang** et une évaluation des compétences numériques avec **Pix** (facultative en 2020/2021). Il est illusoire d'imaginer que des évaluations standardisées systématiques en Sixième (comme en Seconde) peuvent réduire la fracture qui s'est creusée entre les élèves après deux années sous Covid. **Ev@lang** n'a aucun lien avec le Diplôme National du Brevet (DNB) et ne constitue pas un examen de langues. Enfin avec **PIX**, le ministère annonce que tous les élèves de la Cinquième à la Terminale devront faire un premier parcours de positionnement (une séance de 2h) avant les vacances de la Toussaint. Les CPGE et classes post-Bac sont aussi concernées. Les certifications auront lieu plus tard dans l'année en troisième pour le collège et en Terminale pour le lycée.

« Certaines applications [...] posent aussi problème par leur rigidité et l'imposition d'évaluations d'items, le tout générant des bulletins incompréhensibles. »

Aucun texte réglementaire ne permet d'imposer une évaluation sans notes et les équipes pédagogiques peuvent décider de la (ou des) forme(s) d'évaluation qu'elles souhaitent mettre en place quel que soit le niveau. Pourtant des pressions et injonctions hiérarchiques se multiplient pour abandonner les notes au profit de positionnement sur des items alors que déjà le livret scolaire (LSUN) et les bilans de fin de cycle souvent illisibles brouillent la communication avec les élèves et leurs parents. Certaines applications permettant de rendre compte de l'évaluation des élèves posent aussi problème par leur rigidité et l'imposition d'évaluations d'items, le tout générant des bulletins incompréhensibles.

Contrôle continu au bac général et technologique avec un projet local d'évaluation

Très présent dans les diplômes professionnels, le Contrôle en Cours de Formation (CCF) est un mode d'évaluation local de connaissances et de compétences sous forme d'épreuves en cours d'année. À partir de la session 2022, 40% de la moyenne du bac général et technologique sera calculée à partir des notes des bulletins. Les évaluations communes, auparavant appelées épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont supprimées. Dans chaque lycée doit être élaboré un « projet d'évaluation » en conseil d'enseignement pour une validation en conseil pédagogique et une présentation en conseil d'administration. Il est supposé participer de l'harmonisation des pratiques pour cadrer les notes de contrôle continu. Dans les faits, il risque de brider les libertés pédagogiques et d'entraîner des disparités d'évaluation entre les

établissements. Même si le CCF peut avoir un sens à l'intérieur de certaines épreuves professionnelles de synthèse, il est inacceptable de généraliser cette forme de contrôle. Les épreuves du baccalauréat, premier grade universitaire, et de BTS devraient être le fait de sujets si possible nationaux conçus et évalués par des enseignants-examineurs qui ne soient pas les enseignant-es de l'élève et n'appartiennent pas non plus à l'établissement. Il importe que les jurys finaux gardent la maîtrise de l'évaluation.

Entre des élèves dont le travail est perpétuellement évalué, et des enseignant-es juges et parties, le lien pédagogique sera abîmé. Comment ne pas s'inquiéter des pressions sur les résultats puisque toute note peut être considérée comme décisive par les élèves, leur famille et l'administration ?



Fédération
Syndicale
Unitaire

Formation des enseignant-es

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



Tout au long de l'année scolaire 2020-2021, lors des réunions avec le ministère sur le sujet, la FSU a exprimé ses inquiétudes quant à la réforme de la formation professionnelle initiale. Bien souvent, la plupart des syndicats présents ont exprimé les leurs de manière convergente.

Les réformes de la formation initiale en cours produisent des complexités organisationnelles qui sont loin d'apporter des progrès qualitatifs décisifs de la formation ; ils la complexifient au-delà de ce que les moyens disponibles sont raisonnablement capables de supporter. Les conséquences sont clairement prévisibles en termes de dégradations des conditions de travail des formatrices et formateurs et des conditions d'études des étudiant-es et stagiaires. Mais au-delà, c'est la cohérence même des actions de formation qui sera mise à l'épreuve par la complexité des mises en œuvre prévues. Un tel coût organisationnel est d'autant plus aberrant qu'il ne porte pas clairement d'améliorations qualitatives nées de l'analyse du fonctionnement actuel.

Au-delà de ces questions organisationnelles, ce sont les conditions même de l'alternance qui vont continuer à poser problème. La FSU a désormais bien connaissance des effets d'une mise en responsabilité des stagiaires insuffisamment progressive ; elle a alerté sur sa conséquence tant sur les apprentissages des élèves -et cela à tous les niveaux d'enseignement- que sur les risques psycho-sociaux pour les étudiant-es et les stagiaires. Il faut y ajouter que les difficultés majeures rencontrées par les stagiaires sont loin de donner une image du métier capable d'agir positivement sur les déficits d'attractivité que les concours de cette année ont encore confirmé. Aucune de nos alertes n'a été entendue : bien au contraire, le ministère a renforcé une conception de l'alternance qui est essentiellement fondée sur une utilisation des étudiant-es comme moyens d'emploi.

Nos inquiétudes sont aussi liées à la conception même de la formation qui, autant sur le plan de la formation initiale que continue, se centre de plus en plus clairement sur la mise en application des réformes engagées par le ministère aux dépens du développement d'une compétence professionnelle fondée sur des savoirs didactiques et pédagogiques. À l'ambition d'une formation capable de construire une culture professionnelle d'enseignantes et d'enseignants concepteurs de leurs enseignements, se substitue la vision réductrice de la maîtrise de procédures méthodologiques choisies par le ministère.

Si notre fédération a toujours défendu un cadre national de définition des finalités et des contenus de la formation professionnelle des enseignant-es, elle ne peut admettre que ce cadre se confonde avec une telle conception de la formation, réduite à l'application de consignes qui varieraient en fonction des desiderata des ministères successifs. Dans les exigences du cadre national fixé, les instituts de formation doivent pouvoir concevoir et conduire leurs projets et actions de formation. On peut craindre que la création du Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) ne cherche à organiser une mainmise ministérielle directe sur ces organisations de formation.

Maints travaux de recherche sur l'école montrent que la qualité de la formation professionnelle des enseignant-es constitue un des enjeux majeurs de la démocratisation de la réussite scolaire et nécessite un haut niveau de formation didactique et pédagogique. Pour autant, le ministère fait au contraire le choix de vouloir réduire la formation à une maîtrise de procédures méthodologiques dont on sait qu'elle est incapable de répondre aux besoins hétérogènes des élèves et à la complexité des situations d'apprentissage.

« [...] c'est la cohérence même des actions de formation qui sera mise à l'épreuve [...] »

« La FSU a désormais bien connaissance des effets d'une mise en responsabilité des stagiaires insuffisamment progressive »

Fédération
Syndicale
Unitaire

Réussir l'inclusion

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



La FSU partage la conception d'une société inclusive dans laquelle l'école prend sa part. Dans ses textes de congrès, elle s'est dotée de mandats qui témoignent des valeurs qu'elle défend, mais aussi qui rendent compte des difficultés de mise en œuvre d'une inclusion qui ne se donne pas les moyens de sa réussite.

Réussir l'inclusion

Cela nécessite de travailler tout ce qui permet de créer un environnement vraiment favorable aux élèves et aux personnels, c'est-à-dire une organisation des apprentissages et de l'évaluation des acquis, une pédagogie adaptée, mais aussi un travail en équipe pluriprofessionnelle, du temps de concertation, des moyens humains, un bâti adéquat, une formation de qualité pour tous les personnels...

L'inclusion à tout prix en milieu ordinaire peut s'avérer une source de souffrance pour les élèves (élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (BEP) comme pour les autres élèves de la classe...). La scolarisation en classe ordinaire ne peut répondre à tous les besoins, il faut conserver une variété de modes de scolarisation y compris dans des établissements spécialisés permettant une meilleure prise en compte des difficultés dans le processus d'apprentissage, et ne pas nier ce besoin pour certain-es élèves.

« Réussir l'inclusion nécessite de différencier accueil et apprentissages, la seule présence de l'élève dans une classe ne suffit pas pour accéder aux apprentissages »

De plus, bien des personnels se retrouvent isolés pour supporter des empêchements de travailler, répondre aux injonctions paradoxales et contradictoires ou tenter de surmonter les incohérences de situations vécues. Les professionnel-les manquent trop souvent d'un temps suffisant pour un travail en équipe pluridisciplinaire, un collectif même informel, ou simplement des échanges sur cette activité qui devient ordinaire et les difficultés rencontrées.

Réussir l'inclusion nécessite de différencier accueil et apprentissages, la seule présence de l'élève dans une classe ne suffit pas pour accéder aux apprentissages. Les BEP ont pu apparaître comme un évitement positif des catégorisations discriminantes mais s'avèrent en réalité produire d'autres effets de catégorisation et de discrimination. Par ailleurs, les BEP donnent lieu à une inévitable individualisation des parcours, la scolarité du jeune étant sur-déterminée par le « besoin particulier » identifié. En classe, la différenciation induite n'est pas toujours gérable (si trop de BEP dans une même classe, si BEP de nature très différente, si AESH pas ou peu présent-es).

PIAL

Le PIAL trouve sa justification dans l'idée que l'élément essentiel dans l'accompagnement d'un-e élève en situation de handicap est le développement de son autonomie. Cette prise de position, réductrice et très contestable, témoigne d'un manque de connaissance du handicap. Le but des missions d'un-e AESH est moins l'autonomie de l'élève que lui donner accès aux apprentissages et lui permettre de prendre part à la vie d'un établissement scolaire (en l'aidant dans les actes de la vie quotidienne et en facilitant son rapport aux autres). Pour certain-es élèves, l'autonomie ne viendra jamais, et c'est en cela parfois que consiste leur situation de handicap, ce qui n'implique pas qu'elles et ils n'aient pas leur place dans les EPLE.

Par ailleurs, de manière assez perverse, les PIAL ont, sous prétexte de mutualisation, orchestré la diminution du temps de présence d'AESH auprès de certains élèves pour en rajouter plus (d'élèves) dans le service d'un AESH. La FSU revendique l'abandon des PIAL et des politiques de mutualisation des moyens.

« La FSU revendique l'abandon des PIAL et des politiques de mutualisation des moyens. »

« La mise en place d'une réelle grille indiciaire [...] est à mettre au crédit de la mobilisation intersyndicale de ces derniers mois. »

AESH

Au-delà des effets d'annonces pour 2022, le ministère n'engage aucun plan sur la durée visant à améliorer durablement et significativement les conditions d'emploi des AESH. À aucun moment il n'a été question de recruter massivement des AESH pour faire face aux besoins croissants d'aide humaine, ni de remettre en question la logique de mutualisation des moyens.

La mise en place d'une réelle grille indiciaire avec avancement automatique est à mettre au crédit de la mobilisation intersyndicale de ces derniers mois. Mais cette grille reste à un niveau insuffisant et ne permet pas de résoudre toutes les questions posées sur les conditions de travail et de rémunération des AESH.

Fédération
Syndicale
Unitaire

Usages du numérique

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021



« De plus l'usage de ces outils relève de la liberté pédagogique et ne saurait être imposé aux enseignant-es »

« [...] les élèves et particulièrement les plus jeunes doivent être protégés d'une surexposition aux écrans. »

« [...] la formation initiale et continue des enseignant-es doit s'organiser en présence [...] »

Dans le cadre de « la transition numérique », la FSU soutient le développement des infrastructures et l'équipement raisonné des écoles, des collèges, des lycées et des établissements de l'Enseignement Supérieur, des personnels et des usager-es ainsi que la formation des personnels, des élèves et des étudiant-es aux usages et mésusages du numérique. Cependant elle revendique que ces outils, applications et plateformes ne sauraient se substituer à la relation pédagogique, à la nécessité de formation en présence et sur site et ne sauraient justifier une baisse de l'encadrement des élèves ou des étudiant-es. De plus l'usage de ces outils relève de la liberté pédagogique et ne saurait être imposé aux enseignant-es. La protection des données des personnels, des élèves et des étudiant-es comme leurs productions et leurs usages doivent respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Si une éducation à l'usage et aux mésusages des technologies numériques doit être intégrée aux programmes de l'école et des collèges, tous les élèves et particulièrement les plus jeunes doivent être protégés d'une surexposition aux écrans. Le recours aux technologies numériques ne facilite pas les apprentissages voire diminue l'attention des apprenant-es. Les recherches sur le sujet doivent se poursuivre afin de prévenir des mésusages de ces technologies au cours de la scolarité et des études supérieures.

Les expérimentations telles que les e-INSPE, les TNE (Territoires Numériques Éducatifs) ou les campus connectés ne doivent pas se généraliser sans étudier leurs impacts éducatifs, sociaux, économiques et environnementaux. Leurs conséquences sur le développement des inégalités d'accès à l'éducation et sur la réussite des élèves ou des étudiant-es comme sur les conditions de travail des personnels doivent être sérieusement analysés.

e-INSPE

En cette rentrée, quatre départements, le Rhône, les Bouches du Rhône, la Vienne et le Haut-Rhin, vont expérimenter la formation continue à distance via un service développé par le réseau Canopé¹¹. Il s'agit d'une plateforme avec du contenu uniquement en ligne, sans formateur ni formatrice, sur le temps libre des collègues offrant un programme d'accompagnement (3 x 45min sur un sujet choisi) et un questionnaire d'auto-évaluation. Cette offre est pour l'instant proposée aux collègues de cycle 3 de façon facultative.

La formation professionnelle des enseignant-es ne peut être remplacée par une formation à distance. Si elle peut prendre appui ponctuellement sur des ressources numériques, ou sur des temps de regroupements virtuels de personnes très éloignées, cette modalité ne peut être imposée ni systématisée.

À l'instar des élèves, les personnels donnent aux formations leur dynamique et leur épaisseur par leurs participations et les échanges sont toujours limités quand ils ont lieu à distance. Ces échanges entre gens de métier au cours des séances de formation in situ contribuent même activement à l'actualisation des identités professionnelles et au renforcement de la professionnalité.

C'est pour ces raisons que la formation initiale et continue des enseignant-es doit s'organiser en présence, en-dehors de circonstances exceptionnelles.

Les TNE et les DemoES

À la rentrée 2020, le MEN a lancé l'opération « Territoires Numériques Éducatifs » (TNE). Il s'agit d'un dispositif expérimental déployé dans deux départements, l'Aisne et le Val d'Oise. L'objectif pédagogique vise la familiarisation des professeur-es et des élèves aux usages du numérique éducatif en classe et à la maison. La principale transformation des pratiques enseignantes attendues est l'hybridation des enseignements afin de « garantir la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel et [de] contribuer à la résilience du système éducatif en cas de crise ». La dotation matérielle se décompose en 9 M€ pour l'équipe-

« Les équipes pédagogiques doivent en toutes circonstances garder la main sur les usages pédagogiques du numérique, dans le strict respect de la mise en œuvre des programmes nationaux. »

ment de 2 700 classes élémentaires (soit environ 3 350€ par classe), 2 M€ pour équiper 1 000 néo-titulaires premier et second degrés (et seulement ces néo-titulaires), 9000 kits d'enseignement hybride à 500€ (micro-cravatte, caméra + pied) pour la moitié des classes de tous les établissements de la maternelle au lycée. La FSU revendique une allocation d'équipement pour toutes et tous qui n'a d'ailleurs pas vocation à couvrir les seuls frais liés au numérique, mais également les achats de manuels, ouvrages pédagogiques, matériel... Le déploiement de ces dispositifs numériques s'est fait sans aucune consultation préalable des équipes pédagogiques concernées. Relevons également que dans les deux départements expérimentaux, aucun temps de formation, d'installation et d'initiation aux usages des matériels n'a été programmé au cours de l'année.

Pour la FSU, ce ne sont ni les dispositifs « expérimentaux » imposés d'en haut, ni les plans d'équipement initiés par les collectivités locales qui doivent prescrire le recours aux outils et ressources numériques. Les équipes pédagogiques doivent en toutes circonstances garder la main sur les usages pédagogiques du numérique, dans le strict respect de la mise en œuvre des programmes nationaux. Dans le cadre du PIA4¹², après ces deux départements, en cette rentrée 2021, ce sont dix autres départements qui sont retenus, pour mener des expérimentations TNE. Quels bilans a-t-il été tiré des deux premières expérimentations avant ce déploiement ?

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs numériques dans l'Enseignement Supérieur » (DemoES), promeut une « approche globale » prenant en compte « toutes les dimensions de la transformation numérique » des établissements publics de l'ESR depuis la stratégie d'établissement, les cursus, l'équipement informatique, la formation des enseignants et des étudiants, etc. Chaque projet retenu pourra être financé à hauteur de 10 M€ (soit l'équivalent de 167 emplois annuels de personnel titulaire).

Le lien entre les TNE et ces DemoES est clairement mis en avant par le gouvernement et l'Agence Nationale de la Recherche. Notamment l'ambition d'une interopérabilité des systèmes d'information scolaires et universitaire est posée. De plus, alors que les enseignant-es du scolaire sont formé-es dans les Inspé des universités, les ministères (MEN et MESRI) souhaitent que certains démonstrateurs de l'enseignement supérieur (DemoES) soient développés dans des départements accueillant un démonstrateur scolaire (TNE).

Les campus connectés

En préparation de cette rentrée universitaire, le ministre a fortement communiqué sur la mise en place de 89 « campus connectés », dans le cadre de l'action « territoires d'innovation pédagogique » du gouvernement, avec un discours fort et ambitieux de développement des « territoires d'enseignement » pour l'accès à l'Enseignement Supérieur au plus grand nombre. Malheureusement, ce discours tranche avec la faiblesse des moyens et la modicité des actions (au plus 1000 places en cette rentrée 2021 et 5000 places dans 5 ans). Ces campus ne donnent accès qu'à des formations délivrées à distance par les universités, ce qui constitue une offre très restreinte. Alors que l'offre de logement étudiant dans les métropoles universitaires et le montant des bourses sont très insuffisants pour permettre à des étudiant-es pauvres de vivre sur les campus, la solution est-elle de leur proposer des formations à distance dans des locaux de co-working sans accès direct aux enseignant-es ni aux services des universités ?

¹¹<https://e-inspe.reseau-canope.fr>

¹²Programme d'investissements d'avenir

L'hybridation des formations

L'hybridation des formations entraîne une dégradation, des relations pédagogiques, de la qualité des interactions entre enseignant-es, élèves ou étudiant-es comme des échanges entre pairs et in fine de la réussite des apprentissages.

Dans le premier et le second degrés, le plus grand enseignement de la période de confinement reste celui de la privation de la relation pédagogique directe, des interactions sociales avec l'enseignant et les pairs, le transfert d'actes pédagogiques vers le cercle familial qui creusent les inégalités scolaires et participent non pas d'une transformation du métier mais bien d'une dé-possession professionnelle.

Dans l'Enseignement Supérieur, le 17 mai 2021, un rapport d'enquête¹³ de l'AFNEUS sur le bien-être et les conditions de vie des étudiants en filières scientifiques a dressé « *un constat accablant et très préoccupant sur leur santé mentale, physique ainsi que sur les conditions de travail et financières de ces étudiants. (...) la détresse, l'isolement, le décrochage sont bien réels et bien présents. Il est plus que temps d'agir.* » En particulier, à rebours des affirmations péremptoires de la ministre en février 2021, les étudiant-es ne citent aucun avantage au suivi des cours à distance si ce n'est le fait d'être « *protégés du virus* ».

L'enseignement en présence est la règle générale et l'enseignement à distance doit rester l'exception. L'enseignement en présence n'est pas un luxe et ne doit pas le devenir. Il ne doit, ni être réservé aux formations sélectives, ni à celles et ceux qui pourraient se le payer.

Alors que d'une part l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiant-es se poursuit et que d'autre part la crise sanitaire nécessite des moyens supplémentaires et une augmentation du taux d'encadrement des usager-es, en cette rentrée 2021, les ministères de l'EN et de l'ESRI ne semble percevoir le recours aux technologies numériques que comme un moyen d'augmenter la productivité des personnels, de ne pas recruter, de ne pas investir dans les infrastructures immobilières et d'organiser l'entrisme dans le secteur public des entreprises privées du secteur des technologies de l'éducation.

En cette rentrée 2021, afin d'accueillir et faire réussir les générations d'élèves et d'étudiant-es, il est indispensable de permettre à toutes et tous d'accéder à un enseignement en présence d'enseignant-es formé-es et qualifié-es, dans les établissements équipés et garantir la sécurité sanitaire de toutes et tous sur les sites aménagés (aération, mesure du CO2, masques et liquide hydroalcoolique gratuits, nettoyage et désinfection des surfaces, ...).

¹³ <https://afneus.org/wp-content/uploads/2021/05/Dossier-de-presse.pdf>

Fédération
Syndicale
Unitaire

Campagnes de la FSU

Conférence
de
presse

Jeudi 9 septembre 2021





**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

28/01/2021

États généraux de l'Éducation prioritaire

Les représentant-es des syndicats de la FSU, réunis en assemblées départementales dans la perspective des États généraux de l'éducation prioritaire, réaffirment leur attachement à une politique scolaire capable, par volonté de justice sociale, d'attribuer des moyens spécifiques aux secteurs marqués par l'inégalité sociale et économique. L'éducation prioritaire doit être défendue comme une condition nécessaire à une égalité scolaire pensée dans les termes d'une ambition commune pour tous les élèves. Et ce d'autant plus que dans le contexte complexe de la crise sanitaire, nous pourrions espérer que les efforts se centrent sur des personnels supplémentaires, pour permettre à tous les élèves de reprendre pied et en particulier ceux de l'Éducation prioritaire qui n'ont que l'école pour apprendre

Les participant-es aux États généraux de l'éducation prioritaire de la FSU rappellent que la politique d'éducation prioritaire a permis d'amortir les effets des crises économiques et sociales des dernières années : si elle n'a pas éradiqué les difficultés scolaires, elle a au moins empêché que les inégalités ne se creusent encore davantage.

Pour soutenir une réussite scolaire aux ambitions analogues sur tout le territoire, les moyens attribués doivent permettre des organisations pédagogiques favorables aux apprentissages des élèves et des organisations pluriprofessionnelles capables de les soutenir et de les accompagner face à l'ensemble de leurs difficultés. La baisse des effectifs des classes doit s'inscrire dans un investissement global et non dans des mesures ponctuelles qui déséquilibrent les organisations et visent avant

tout des effets d'annonce médiatiques. La stabilité des équipes doit être favorisée par des mesures renforçant l'attractivité et améliorant les conditions de travail sans que leurs modalités d'attribution puissent mettre en concurrence les personnels entre eux.

Les équipes doivent être soutenues par la reconnaissance de leurs compétences professionnelles à concevoir des enseignements et à les organiser dans des choix concertés collectivement. Le pilotage doit renoncer aux injonctions autoritaristes et aux modélisations méthodologiques.

La formation doit soutenir le développement des compétences didactiques et pédagogiques et non se réduire à l'accompagnement des réformes ministérielles.

Le maintien d'une politique nationale, la labellisation résultant de critères transparents définis nationalement, doivent garantir l'école publique contre des instrumentalisation qui la transformeraient en prestataire de service pour des politiques locales. La contractualisation n'a pas fait, depuis les tentatives de sa mise en œuvre, la preuve de sa capacité à dynamiser les projets. Bien au contraire, elle a renforcé des pilotages technocratiques guidés par des indicateurs illusoires et incapables d'accompagner les pratiques professionnelles quotidiennes. Il faut y renoncer.

Face aux annonces d'une expérimentation sous laquelle se dessinent déjà les volontés de changements radicaux, à une volonté de diluer les moyens de l'Éducation prioritaire dans d'autres problématiques telles que la ruralité, la FSU affirme que la fin de l'éducation prioritaire constituerait un abandon d'une partie de la jeunesse et un renoncement à la volonté politique d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune. Elle ne se laissera pas leurrer par des propos qui se veulent rassurants mais ne parviennent déjà plus à masquer les intentions réelles d'une politique essentiellement déclinée au local.

La FSU s'engage à diffuser toutes les informations, notamment issues de la recherche, qui constitueront des arguments de défense de l'éducation prioritaire et se mobilisera pour préserver l'attribution des moyens spécifiques indispensables à la volonté d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune.



AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail, notamment avec l'abandon des PIAL, le recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la ministre de la transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C.

La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable.

Si l'action syndicale a permis que toutes les années d'AESH ou d'AED-AVS soient prises en compte lors du classement dans la nouvelle grille, ce n'est pas le cas des années sous contrat aidé (CUI CAE – PEC).

Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être ré-ouvertes fin septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas acceptables. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles ils.elles se sont engagé.e.s. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires.

La généralisation des PIAL à cette rentrée scolaire est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Cette mobilisation doit se poursuivre avec tous les personnels dans les académies et les départements pour obtenir la satisfaction des revendications. Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN appellent les personnels à poursuivre les réunions dès la rentrée, à mener le débat avec les personnels, pour construire le rapport de force.

Elles appellent à faire du mardi 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale.

Elles soutiennent toutes les initiatives pour développer la mobilisation dans l'action commune la plus large, sur la base de ces revendications.

Crise sanitaire ou pas, les « réformes » régressives se poursuivent, les personnels disent **STOP !**

Depuis 18 mois, malgré des conditions de travail fortement dégradées et au prix parfois d'un grand épuisement professionnel, les personnels permettent au service public d'Éducation de « tenir » bon et de remplir sa mission. Depuis 18 mois, la FSU fait des propositions pour permettre un meilleur fonctionnement de l'école, malgré la crise sanitaire. Or, une nouvelle fois, la rentrée se fait en mode dégradé au plan sanitaire, et sans véritable préparation de la part des ministres : pas de réelle prise en compte de la dangerosité du variant, un protocole qui ne répond pas à la situation, le flou et l'absence de réponses sur à peu près toutes les questions, des annonces « hors sol » à l'université... Quel mépris pour les personnels comme pour la jeunesse !

Des personnels méprisés

Avec la suppression des CAP, les droits des agent-es ont été rognés. La perte d'attractivité des métiers (salaires, conditions de travail) donne lieu à un recours de plus en plus important à l'emploi précaire. Après plus de 10 ans de gel de point d'indice, le Grenelle a été annoncé pour permettre une revalorisation dite « historique » par JM Blanquer. Les personnels se sont mobilisés, l'action syndicale a permis que des augmentations existent, mais pour certain-es seulement, essentiellement sous forme de primes, conditionnées parfois à certaines missions... Le début de revalorisation est donc un premier pas encore très insuffisant. Une charge de travail de plus en plus lourde, des salaires qui restent bas, ça suffit ! La Fonction publique est affaiblie, les attaques se succèdent envers le monde du travail dans son ensemble : réforme de l'assurance chômage et menace sur celle des retraites... Les salarié-es n'ont pas à payer la crise !

Des conditions de travail dégradées

La crise sanitaire a révélé les carences de l'école, les choix politiques les ont aggravées. Les effectifs sont trop lourds dans les classes. Or cette rentrée se fait encore sous le signe des suppressions de postes dans le second degré, et du manque de moyens dans le supérieur : les élèves et étudiant-es seront « entassé-es » au mépris de la distanciation nécessaire... Les protocoles encouragent le recours à l'enseignement hybride au mépris des textes statutaires et des possibilités des enseignant-es. Quant aux jeunes, il leur faut suivre les cours sans aucune prise en compte des derniers mois, sans aménagement, ni rattrapage : la FSU réclame un plan d'urgence pour l'éducation, des moyens pour travailler en groupes réduits et revenir sur d'éventuelles lacunes.

Des réformes rejetées

Les ministres Blanquer et Vidal poursuivent leur train de réformes pourtant contestées de longue date : Loi de Programmation de la Recherche, menaces sur la direction d'école, réforme du Bac et du lycée, réforme de la formation initiale (INSPE), transformation de la voie professionnelle et montée en charge de l'apprentissage... La réforme (la destruction !) de l'Éducation prioritaire est sur les rails, prévue pour la rentrée 2022. Aucune de ces mesures ne va dans le sens de l'école que défend la FSU, une école qui permette à toutes et tous d'accéder aux apprentissages. À l'inverse de la nécessaire démocratisation du système éducatif, elles procèdent de méthodes managériales (injonctions, contrôle du travail) pour imposer une école inégalitaire et sélective.

**Il est temps de reprendre la main sur le métier
Toutes et tous en grève le 23 septembre !**

L'ensemble des réformes Blanquer réduisent les libertés pédagogique des enseignant-es :
→ dispositifs pédagogiques et « bonnes pratiques » imposés à coup de « normes », « guide » ou « vade-mecum »
→ dimension de « conception » propre à nos métiers déniée
→ méthode d'apprentissage de la lecture prescrite
→ pilotage et uniformisation des enseignements par les évaluations nationales et le cadrage du contrôle continu pour le bac

La co-intervention et le « chef d'œuvre » en lycée professionnel sont emblématiques de ces orientations qui réduisent le temps d'enseignement des élèves, individualisent les parcours à outrance et tentent d'imposer certaines pratiques pédagogiques à l'ensemble des enseignant-es.

Les propositions issues du "Grenelle de l'éducation" renforcent cette volonté de contrôle des pratiques enseignantes. Elles sont dangereuses pour les personnels et nuisibles à la réussite scolaire des élèves. Ensemble, mobilisons-nous pour regagner du pouvoir d'agir dans nos pratiques pédagogiques et du temps d'enseignement pour nos élèves.

Dans le second degré :

Les programmes disciplinaires ne sont ni conçus ni organisés pour faire réussir l'ensemble des élèves. L'absence de cohérence des programmes, le manque de temps pour les appliquer empêchent par ailleurs le développement d'une culture commune vivante et en prise avec les différents savoirs. **La crise sanitaire aurait dû déboucher sur des aménagements de programmes afin de tenir compte des retards d'apprentissage. La FSU a fait des propositions dans ce sens, seules quelques modifications ont été actées en Terminale générale et technologique.**

Dans le premier degré :

Contrairement aux propos du ministre, les programmes de l'élémentaire ont été « ajustés » pour intégrer une partie de ses obsessions et ceux de maternelle ont été réécrits... sans trop de casse grâce à une forte mobilisation ! Des guides et vade-mecums « pleuvent » pour imposer aux enseignant-es des savoirs recentrés sur de prétendus « fondamentaux », insuffisants pour faire réussir tous les élèves. **Les enseignant-es doivent pouvoir travailler à partir des programmes nationaux, et dans le respect de leur liberté pédagogique !**

Vastes programmes !

Après 18 mois de crise sanitaire, les moyens pour agir sur les conséquences pédagogiques de long terme ne sont pas là :

→ Dans les écoles : très peu de postes de remplaçant-es et de RASED créés. Quasiment plus de « Plus-de-mâîtres-que-de-classes » alors que la priorité aurait dû être de renforcer les regards croisés sur les élèves.

→ Dans le 2nd degré : 1 883 suppressions d'emplois pour 10 867 élèves supplémentaires dans les collèges, 19 851 dans les lycées généraux et technologiques, 5 781 dans les lycées professionnels ! Et toujours plus d'heures supplémentaires imposées... Au total, 7 490 emplois d'enseignant-es en moins dans les collèges et lycées depuis 2017 soit l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte !

→ Aucune création de postes de CPE, de personnels de santé, administratifs, de psychologues, d'assistantes et assistants sociaux

→ À l'université, pour 34 000 étudiant-es supplémentaires, la ministre a annoncé 19 000 places... sans les recrutements d'enseignant-es nécessaires !

La France continue de consacrer un budget inférieur de 30 % à 40 % en comparaison à ceux des pays qui investissent le plus en matière d'éducation...

Suite aux annonces du Président de la République à Marseille le 2 septembre
NON au recrutement des enseignant-es par les directions d'école ! NON à la dérégulation de
l'Education nationale ! TOU-TES en GREVE le 23/09 pour la revalorisation du métier d'ensei-
gnant et pour les moyens de la réussite de tous les élèves, sur tout le territoire !



Le 20 août 2021,

**Pour un plan d'urgence dans l'éducation,
pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail.**

**Appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et
à préparer la mobilisation interprofessionnelle**

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public :

- refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée

- publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. De plus, son contenu relève davantage de la promotion de la politique ministérielle.

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise.

Les annonces du Grenelle ont confirmé qu'il n'y aurait pas de loi de programmation pluriannuelle. Un renoncement de plus qui ne répond pas aux attentes salariales des personnels et en exclut la majorité. Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.

Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs.

Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu et demandent le rétablissement du baccalauréat national pour la session 2022, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Nos organisations appellent la profession à se mobiliser dès la prérentrée afin d'exiger un plan d'urgence pour le service public d'Éducation. Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisés et reconnus dans leurs expertises professionnelles.

Elles appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre. Elles appelleront à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle.



La laïcité ne peut se réduire à des images stéréotypées du « vivre ensemble »

La FSU a régulièrement affirmé son profond attachement à ce que les principes fondamentaux de la laïcité ne puissent pas avoir d'autres visées que de garantir la liberté de conscience. Une telle finalité exclut un usage instrumentalisé par des visées idéologiques partisans. La neutralité du service public, la séparation des Églises et de l'État en sont des conditions nécessaires et absolues mais elles ne peuvent servir de prétexte à l'imposition d'une vision gouvernementale.

Le rôle de l'école publique est majeur pour transmettre les savoirs et la culture commune qui permettent à chaque citoyen-ne d'exercer, avec liberté et raison, son esprit critique et son jugement. C'est dans le travail quotidien des personnels, et tout particulièrement dans le cadre des enseignements, qu'une telle perspective doit être menée, soutenue par une formation capable d'admettre une pluralité des approches pédagogiques et la nécessité du débat. Par la suppression de l'Observatoire de la laïcité et dans les discours tenus, le gouvernement s'est engagé au contraire dans l'imposition de sa propre vision de la laïcité.

La campagne d'affiches présentée par le ministre de l'Éducation nationale est révélatrice d'une telle stratégie. En jouant sur des caractérisations essentialisantes et stéréotypées, elle laisse croire que les motivations de la laïcité pourraient se confondre avec une lutte contre le communautarisme. Soigneusement construite pour qu'une lecture rapide donne l'impression d'une vision généreuse, cette campagne de communication contribue en fait à renforcer l'idée que les menaces contre la liberté de conscience seraient liées aux différences d'origine et aux écarts culturels qu'elles supposeraient. Elle relève donc d'une stratégie politique contradictoire avec le travail que l'école doit conduire pour éduquer à la laïcité.

Pour la FSU, les priorités sont claires et éloignées de telles stratégies.

Il faut tout d'abord reconnaître le travail poursuivi avec détermination par les enseignant-es et les agent-es pour donner à l'école sa finalité d'émancipation par les savoirs et la raison.

Ensuite, il faut le soutenir autant dans la réalité de ses difficultés quotidiennes que par une formation qui, dans le cadre des principes de 1905, accepte le pluralisme des analyses et favorise l'apaisement des débats.

Enfin, la FSU réaffirme que la question de la laïcité est indissociable de celles de l'égalité des droits et de la justice sociale. Elle renouvelle sa revendication d'un investissement majeur dans le service public largement plus favorable à la défense des valeurs d'une république laïque et sociale qu'une stratégie de communication des plus ambiguës.

Les Lilas, le 30 août 2021



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN